

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Campbell*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte décrétant de nouvelles dispositions pour l'établissement et l'administration des sociétés de construction dans la province de *Québec*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 14, retranchez "foncières" et insérez "immobilières."

Page 1, ligne 16, retranchez "hypothécaires" et insérez "immobilières."

Page 4, ligne 18, retranchez "foncières" et insérez "immobilières."

Page 4, ligne 31, retranchez depuis "dans" jusqu'à "la" dans la 33e ligne et insérez "l'Acte d'hypothèque ou l'acte de transport d'hypothèque à frirre relativement à la dite propriété immobilière."

Page 4, ligne 37, retranchez "tels biens-fonds" et insérez "telles propriétés immobilières."

Page 4, ligne 40, retranchez depuis "ou" où ce mot se rencontre la première fois, jusqu'à "pour," dans la 41e ligne, et insérez "qu'elle pourra acquérir comme propriétés hypothéquées en sa faveur."

Page 5, ligne 6, retranchez "mortgages en équité" et insérez "garantie."

Page 5, ligne 7, retranchez "tous titres, actes, documents" et insérez "toutes".

Page 8, ligne 22, après "immobilières" insérez "et" et retranchez "et mixtes"

Page 9, ligne 13, retranchez "foncières" et insérez "immobilières."

Page 9, ligne 15, après "versements" insérez "So. Le montant possédé à titre de dépôts."

Page 10, ligne 23, après "soixante dix-huit" insérez "s'il agit d'une société qui existe dans une cité ou une ville incorporée, et à compter du premier jour de juillet mil huit cent-soixante et dix-neuf, s'il s'agit d'une société qui existe ailleurs que dans une cité ou une ville incorporée."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Reesor*, du comité spécial chargé de faire une enquête sur le chauffage et la ventilation de la salle des séances et des salles de comités du Sénat, a présenté son premier rapport.